

Interpellation relative à la mise à l'écart de la presse dans le futur parlement de Perregaux.

Nous avons appris durant le courant de l'été que les journalistes parlementaires seraient relégués dans la tribune de la future salle du parlement de Perregaux plutôt qu'être au fond de la salle comme initialement prévu.

Pourtant la commission de construction affirmait en janvier 2011 que des places pour les représentants des médias avaient été prévues à l'arrière de la salle. Cette décision faisait suite à une rencontre entre une délégation de journalistes et la commission de construction en juillet 2010. La demande avait été relayée et appuyée par plusieurs députés membres de la COMOPAR (Commission de modernisation du parlement).

Cette question a été abordée au moins à deux reprises au sein de la COMOPAR avant le dépôt du 1er EMPD. Chaque fois des députés ont rappelé la nécessité de prévoir des places pour les journalistes à proximité des députés.

Ce vœu s'est concrétisé dans la demande de crédit de construction déposée en janvier 2012 (EMPD 457) qui précise que « six places en fond de salle sont également prévues pour les représentants des médias ».

Dans son rapport de mai 2012, la COMOPAR relève que la demande a été prise en compte « possibilité pour les médias et/ou les secrétaires des groupes politiques d'occuper six places assises en fond de salle ». Selon le rapport, « les avis de la commission sont partagés sur l'installation de 6 sièges en fond de salle à l'intention des journalistes : équipement pratique pour certains, source de brouhaha pour d'autres. Finalement, la commission accepte l'installation de ces sièges. La question de savoir qui va les utiliser sera réglée ultérieurement par les utilisateurs de la salle ! »

L'exposé des motifs et projet de décret No 18 de novembre 2012 qui présente le projet avec toiture modifiée reprend exactement le même texte que dans l'EMPD 457 « la possibilité pour les médias et/ou les secrétaires des groupes politiques d'occuper six places assises en fond de salle. »

Dans cet EMPD de novembre 2012 figure par ailleurs le même plan que dans celui de janvier 2012, plan sur lequel sont dessinées les six places en question.

Par ailleurs, dans cet EMPD 18, il n'est fait nulle part allusion à une réduction des espaces induite par le redimensionnement de la toiture. Il est exclusivement mentionné « un déplacement en sous-sol des locaux techniques initialement logés dans la toiture permettant ainsi de réduire la volumétrie. » Il est même précisé que « les modifications prévues ne remettent pas en cause les caractéristiques et qualités et essentielles du projet à savoir :

- affirmation de la fonction symbolique du bâtiment ;
- qualités fonctionnelles et spatiales ;
- aménagement de la salle parlementaire en hémicycle et équipement moderne de toutes les places de travail.

Rien donc ne pouvait laisser imaginer que le projet allait être revu à la baisse, dès lors qu'il n'a pas été question dans l'EMPD d'une réduction des dimensions de la salle de 5%.

Comme écrit plus haut, la demande de la presse de pouvoir disposer de quelques places dans la salle du parlement avait été discutée au sein de la COMOPAR en 2011 déjà. Garantie avait été obtenue que cette demande des journalistes - usagers de cette salle - serait respectée.

Deux journalistes qui ont participé à une séance de presse en février dernier ont encore eu

la confirmation que ces six places seraient créées. Ce n'est que le 23 juin qu'il est apparu lors d'une autre visite de presse qu'il n'y aurait aucune place pour les journalistes dans la salle.

Suite à la réaction des journalistes, nous avons encore appris que le confort des députés serait également réduit par la réalisation de deux travées au lieu de trois, comme actuellement à Rumine. C'est également fort regrettable.

Dans son courrier du 22 août, un courrier commun du conseiller d'Etat en charge du projet et du président du Grand Conseil fait état du fait que « *ce nouvel aménagement a été examiné par la Commission de modernisation du Parlement (COMOPAR) et qu'elle a appuyé l'option prise par la commission de projet* ». Après vérification, il s'avère que la COMOPAR n'a fait que prendre acte d'un choix qui avait déjà été fait.

Sur le fond de la question, il faut relever qu'il est important pour les journalistes de se trouver proche des députés afin qu'il puissent bien percevoir tout ce qui passe dans la salle lors des débats et observer le cas échéant, les tractations. Or, non seulement cette proximité extrêmement utile à l'exercice du métier de journaliste parlementaire n'existe pas dans le projet en cours de réalisation, mais défaut supplémentaire, il est prévu de les installer dans une tribune en porte-à-faux qui ne permet pas d'avoir une vision sur la totalité de la salle.

Si l'on regarde les plans, on peut constater qu'il existe encore quelques espaces de « confort » ou « perdus » notamment dans les angles - qui pourraient permettre d'accueillir quelques journalistes et/ou secrétaire parlementaires que ce soit par une révision complète ou partielle de la disposition de salle voire même sans modification dans les angles de la salle situés à gauche et à droite de la tribune présidentielle.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas tenu les engagements qu'il avait pris ?
2. Pourquoi cette réduction d'espace et ses conséquences n'ont-elles pas été clairement exposées dans le 2^{ème} EMPD soit celui de novembre 2012 ?
3. Pourquoi la COMOPAR n'a-t-elle pas eu son mot à dire sur cette modification du projet ?
4. Le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre urgemment des mesures pour trouver une solution dès lors qu'à l'examen des plans, il semble possible de placer quelques journalistes dans des espaces perdus ?

Vevey, le 29 août 2016.

Jérôme Christen

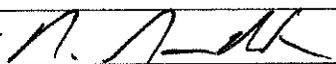
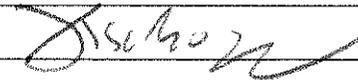
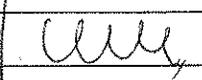
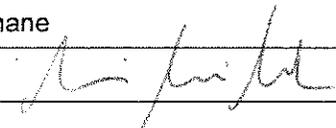


Pas de développement souhaité.

Liste des députés signataires – état au 23 août 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Cretegny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas <i>N. Glauser</i>
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane <i>Cherubini</i>
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Chevalley Christine	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc <i>JL Chollet</i>	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme <i>J Christen</i>	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 23 août 2016

Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier 	Pillonef Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel 	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Melly Serge 	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Urfer Pierre-Alain
Miéville Laurent	Riesen Werner	Venezelos Vassilis
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Voiblet Claude-Alain
Modoux Philippe	Romano Myriam	Volet Pierre
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuarnoz Annick
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mossi Michele 	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Nicolet Jean-Marc 	Rydlo Alexandre	Züger Eric